

Calendrier 2014 des concours de recrutement

INFOS

Professeurs français : toujours moins payés...

En l'attente de la refondation complète des cursus de formation et des programmes des concours, prévue pour 2015, le ministère a adapté le calendrier de la session 2014.

L'inscription se fera de mi-janvier à fin février 2013 (contenu des épreuves inchangé).

Les épreuves d'admissibilité (hors agrégation) auront lieu en juin 2013 (résultats publiés en juillet).

Les épreuves d'admission se dérouleront en juin 2014, après une année pendant laquelle les étudiants admissibles se verront proposer des contrats de stages en responsabilité (tiers-temps de service pour une rémunération de mi-temps). Les résultats d'admission seront publiés en juillet 2014, avant une prise de fonction en septembre en tant que stagiaire.

Depuis la publication du rapport de l'OCDE sur l'éducation en Europe, les analyses se multiplient concernant la place peu enviable des enseignants français. En ramenant le salaire des enseignants au nombre d'heures effectives devant élèves, tout en tenant compte du niveau de vie moyen de chaque pays, la France se classe encore dans la moitié inférieure, très loin du Luxembourg, du Danemark et de l'Allemagne où les enseignants gagnent en moyenne 34% de plus que leurs homologues français. En outre, ces chiffres étant basés sur des relevés de 2010, on peut penser que la situation s'est encore aggravée par le gel des salaires subi en France depuis cette date.

Professeurs STI : la réponse du ministère

Suite à nos fortes critiques envers la réforme des STI depuis la rentrée, le ministère de l'Education nationale nous a fait parvenir une réponse le 17 décembre dernier.

Si le cabinet reconnaît des dysfonctionnements, il en rejette la faute sur « le précédent gouvernement » qui a agi « sans aucun dialogue ni concertation », et rappelle que le changement de discipline « n'a pas de conséquence sur l'ancienneté de poste » et que « le ré-étiquetage des postes pour la rentrée de 2013 ne modifie pas l'affectation actuelle des enseignants qui les occupent ».

De plus, selon le ministère, le « changement de discipline n'est pas irrévocable. Un réexamen du

choix des options pourra avoir lieu dans le courant de l'année 2013-2014 dans le cadre d'une procédure accélérée ».

Enfin, le ministère fait remarquer que « les nouvelles options sont choisies par les personnels au regard de leurs compétences et de leurs vœux, en lien avec les corps d'inspection », mais ne se prononce pas en faveur de la réouverture des capet TECHNO.

Le SNCL déplore l'écart flagrant entre ces principes et leur application au cas par cas sur le terrain et invite les collègues à ne pas taire leur mécontentement et à lui signaler au plus vite les injustices qu'ils continuent de subir par cette réforme.

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36

Fax : 01 43 70 08 47

Mèl : sncl@wanadoo.fr



Informez-vous régulièrement

www.sncl.org

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



www.faen.org

Création de postes 2013 : la répartition

Loi d'orientation : communiqué intersyndical

Le 19 décembre dernier, le ministère de l'Éducation nationale a révélé la répartition par académies des créations de postes à la rentrée, une répartition **favorisant comme prévu le premier degré, qui accueillera plus de 30 000 enfants supplémentaires** à la rentrée 2013.

L'autre objectif de cette répartition est de **reconstituer une réserve d'enseignants remplaçants**, en priorité dans les académies qui ont subi de plein fouet les 80 000 suppressions de postes durant le précédent quinquennat.

D'autres critères ont également été pris en compte, **comme l'ambition de scolarisation des moins de trois ans en zone difficile, ou la création de postes surnuméraires dans ces écoles**. Pour la première fois, l'affectation des moyens ne s'est pas seulement basée sur les dotations des années antérieures, mais a tenté de tenir compte de la spécificité des publics scolarisés, selon les académies.

Parmi les académies les mieux loties, on citera Versailles (839 postes), Créteil (838), Bordeaux (483), Toulouse (478), et Nantes (446). Les académies de Guadeloupe, Martinique et Nancy-Metz, quant à elles perdent chacune entre 40 et 76 postes, à cause d'une baisse sensible d'effectifs.

Retrouvez le détail complet pour chaque académie et notre analyse détaillée sur internet :

www.faen.org

Au sein d'une intersyndicale, le SNCL-FAEN a adressé un communiqué au ministère de l'Éducation nationale dénonçant la loi d'orientation du gouvernement pour ce qui concerne la **voie professionnelle**.

À ce niveau, cette loi ne remet en effet pas en cause les réformes majoritairement contestées et engagées par le gouvernement précédent et **n'apporte aucune solution à la désorganisation actuelle de la voie professionnelle**.

En s'appuyant essentiellement sur un transfert de compétences entre l'État et les régions, cette loi est aussi **dangereuse** pour l'enseignement professionnel public, son équité et son indépendance, hors des enjeux régionaux et des concurrences locales.

Cette loi d'orientation, enfin, ne propose **aucun plan de développement ambitieux des formations initiales et continues** des personnels enseignants du professionnel, pas plus qu'elle n'annonce la moindre revalorisation du métier d'enseignant ni la moindre amélioration de ses conditions d'exercice.

Pour toutes ces raisons, la FSU, la CGT Éducation, SUD Éducation et le SNCL-FAEN s'opposent à cette loi et demandent qu'une autre politique soit mise en œuvre de toute urgence !

Nos meilleurs vœux pour 2013 !

Au nom du SNCL-FAEN, je vous adresse mes vœux les meilleurs pour 2013.

En 2013 aussi, avec le SNCL et la FAEN, il nous faudra continuer à défendre ensemble notre métier de professeur, pour que notre profession soit reconnue, respectée et revalorisée. Le SNCL-FAEN vous souhaite également beaucoup de satisfactions, tant personnelles que professionnelles, tout au long de cette année qui commence !

Très cordialement,

le secrétaire général, Marc Geniez

